Rapport financier additionnel d'un candidat autorisé

Renvoi : Loi sur les élections scolaires, articles 209 et 209.3

BUT

Le but de cette directive est de prescrire le formulaire « Rapport financier additionnel d'un candidat autorisé ».

CONTENU

Le rapport financier additionnel d'un candidat autorisé doit être produit sur le formulaire prescrit DGE-5803 intitulé « Rapport financier additionnel d'un candidat autorisé ».

Pour être recevable, la « Déclaration du candidat autorisé » du formulaire prescrit doit être remplie et signée par celui-ci.

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article 206.56, un candidat autorisé doit, au 31 décembre de l'année civile suivant celle qui comprend le jour fixé pour le scrutin, avoir acquitté conformément à la loi, toutes les dettes découlant de ses dépenses électorales.

De plus, en conformité avec l'article 209.33, le candidat autorisé qui a été élu et qui, au 31 décembre de l'année civile suivant celle qui comprend le jour fixé pour le scrutin, n'a pas acquitté toutes les dettes découlant de ses dépenses électorales perd le droit d'assister en tant que membre aux séances du conseil des commissaires à compter de cette date, tant qu'il n'a pas acquitté toutes ces dettes et qu'il n'a pas transmis un rapport financier constatant cet acquittement. Cette perte entraîne de plus celle du droit d'assister en tant que membre aux séances des conseils, comités et commissions visés à l'article 209.28.

En conséquence, le rapport financier additionnel d'un tel candidat doit être produit au directeur général de la commission scolaire au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivant celle qui comprend le jour fixé pour le scrutin. Dans le cas contraire, il perd, à compter de cette date, son droit d'assister en tant que membre aux séances du conseil des commissaires et aux séances des conseils, comités et commissions visés à l'article 209.28.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

DGE-5803-VF (06-09)
Loi sur les élections scolaires
Chap. XI, art. 209.3

Rapport financier additionnel d'un candidat autorisé

An English version of this form is available upon request

Identification

Nom de la commission scolaire	Date de l'élection — Année / Mois / Jour
Nom du candidat	Période — Du: Année / Mois / Jour — Au: Année / Mois / Jour

Établissement financier

Nom de l'établissement où sont déposées les sommes recueillies	
Adresse de l'établissement	N° du compte

RAPPORT FINANCIER

1. **ENCAISSE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE** (selon rapport précédent)		$
Partie 1 - Rentrées de fonds		
2. Remboursement des dépenses électorales par la commission scolaire	$	
3. Contributions dont le total est plus de 100 $ (section 1, total A) — nombre de reçus		
4. Contributions dont le total est de 100 $ ou moins — nombre de reçus		
5. Sommes recueillies lors d'activités à caractère électoral (section 3, total D)		
6. Dons anonymes (section 3, total E)		
7. Autres rentrées (préciser)		
8. **TOTAL DES RENTRÉES DE FONDS** (lignes 2 à 7)		
Partie 2 - Sorties de fonds		
9. Montant remboursé sur emprunts (section 2, total B)	$	
10. Intérêts payés (section 2, total C)		
11. Sommes remises au directeur général de la commission scolaire (article 209.6)		
12. Autres sorties (préciser)		
13. **TOTAL DES SORTIES DE FONDS** (lignes 9 à 12)		
14. **ENCAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE** (lignes 1 + 8 - 13)		$

Déclaration du candidat autorisé

Je, _____ (Nom) _____ (Prénom),
déclare que les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

_____ (Date) _____ (Signature du candidat autorisé)

1

RAPPORT FINANCIER (suite)

Section 1 - Liste des électeurs dont le total des contributions dépasse 100 $

Nom et prénom de l'électeur (par ordre alphabétique)	Adresse du domicile	Reçu		
		Date	N°	Montant
			Total A	

Section 2 - Emprunts

Nom et adresse du prêteur	Date	Taux	Solde au début	Montant remboursé	Intérêts payés	Solde à la fin
				Total B	Total C	

Section 3 - Sommes recueillies lors d'activités à caractère électoral

Date et lieu	Nature de l'activité	Prix d'entrée	Sommes recueillies avec reçu *	sans reçu	Dons anonymes
				Total D	Total E

*Inclure dans la section 1 ou reporter à la ligne 4, page 1.